

Convention annuelle d'objectifs Avenant n°1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

La Métropole Aix-Marseille-Provence
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

représenté par

Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération du Bureau de la Métropole en date du 27 juin 2024

ci-après désigné « **la Métropole** »

ET

L'Association

Cité des transitions
93 La Canebière
13001 MARSEILLE

sis

représentée par

Le Conseil d'administration, Monsieur Xavier Corval

ci-après désignée « **l'association** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Afin de développer des partenariats avec les structures qui au travers de leurs actions contribuent à une meilleure appropriation des enjeux de la transition écologique sur le territoire métropolitain, la Métropole a lancé la première édition de son appel à projets (AAP) « METROPOLE EN TRANSITION, accompagner les projets de sensibilisation du grand public à la transition écologique ».

Le contenu des manifestations ayant été ajusté depuis le dépôt des dossiers, il est nécessaire de modifier les plans de financement et montants prévisionnels de l'action.

Article 1

Le point 1 de l'article 4 est modifié comme suit :

- « L'annexe I à la présente convention précise :

-Le budget prévisionnel de l'action, objet de l'article 1^{er}, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) de l'action, objet de la présente convention, est d'un montant de 35 000 €.

Article 2

Le point 2 de l'article 4 est modifié comme suit :

« La participation de la Métropole est d'un montant de 10 000 €.
Cette participation représente 28,57 % du coût total prévisionnel de l'action (*hors contributions volontaires*). »

Article 3

L'annexe I est modifié par l'annexe I bis.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

**Le Conseil d'administration
Xavier CORVAL**

**La Présidente
Martine VASSAL**

ANNEXE I bis - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
Cité des transitions

Budget Prévisionnel de l'Action Année 2024

CHARGES	2024	PRODUITS	2024
60. Achats	3 600,00 €	74. Subventions d'exploitation	33 000,00 €
		Ville de Marseille	23 000,00 €
61. Services extérieurs (frais de réception, prestations extérieures..)	22 300,00 €	Métropole Aix-Marseille-Provence	10 000,00 €
64. Charges de personnel	9 100,00 €	75. Autres produits	2 000,00 €
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	35 000,00 €	<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	35 000,00 €